



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/SCMEF/16/1/Add.1
20 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances
Seizième réunion
Montréal, 18-19 mars 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Sous-comité pourrait souhaiter répartir ses travaux sur un jour et demi en vue d'adopter son rapport l'après-midi de la deuxième journée.

2. Surveillance et évaluation :

a) Rapport sur l'étude théorique approfondie de l'évaluation du centre d'échange d'information

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/5 et Corr. 1 : Ce document présente les principales conclusions et recommandations découlant d'une étude indépendante et d'un questionnaire envoyé aux utilisateurs sur les activités d'échange d'informations mises en œuvre par le PNUE.

Points à traiter :

- Le prochain thème central sur les besoins d'information régionaux et nationaux ;
- Le modèle de document pour les besoins en information des centres nationales de l'ozone ;
- Le juste équilibre entre la distribution des copies papier et des documents électroniques ;
- La recherche d'informations dans différentes sources ;
- Les besoins d'information des PME ;
- L'élaboration de documents techniques ;
- La transparence en matière de coût efficacité ;
- La collaboration entre les Agences d'exécution ; et

- La nécessité d'actualiser la stratégie des activités du centre d'échange dans le cadre du programme d'aide à la conformité.

Intervention du Sous-Comité : Le Sous-Comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport présenté dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/5 ; et
2. Demander au PNUE d'inclure une stratégie globale sur les activités futures du centre d'échange dans le contexte du programme d'aide à la conformité dans son plan d'activités pour 2003 ; avec notamment les indicateurs d'efficacité, en tenant compte des recommandations de l'étude théorique élargie (UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/5).

b) Rapport sur l'étude théorique des projets de climatiseurs d'automobile

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/6 : Ce document présente les principales conclusions découlant d'une étude théorique relative à 12 projets de climatiseurs d'automobile dans sept pays visés à l'article 5 (1).

Points à traiter :

- Les questions de l'évaluation identifiées et de l'approche proposée pour les visites de terrain choisies de projets achevés sur les climatiseurs d'automobile, telles que présentées dans les sections V et VI du document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/5

Intervention du Sous-Comité : le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note de l'étude théorique de l'évaluation des projets de climatiseurs d'automobile présentée dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/6.
2. D'exhorter les pays qui ont des projets de climatiseurs d'automobile à rassembler des données sur les chiffres de la production de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 et de leur utilité dans la fabrication de nouvelles voitures ou de voitures d'occasion, et de rendre compte de ces données au Secrétariat du Fonds, à sa demande, afin de faciliter l'élaboration du rapport d'évaluation.

3. Projets complétés avec soldes

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/7 : Ce document présente les soumissions des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et la restitution des fonds résultant des projets annulés.

Points à traiter :

- Les agences qui restituent 3 453 022 \$US dont 1 447 725 \$US proviennent de projets annulés;
- Les soldes des projets achevés il y a plus de deux ans ; et
- Les soldes non comptabilisés et des frais d'appui aux agences.

Intervention du Sous-comité : Le Sous-Comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note du rapport contenu dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/7.
2. Prendre note du niveau des fonds restitués à la trente-sixième réunion, dont 2 400 298 \$US du PNUD et des frais d'appui à l'agence d'exécution de 318 183 \$US; 217 204 \$US de l'ONUDI et des frais d'appui à l'agence d'exécution de 25 732 \$US ; et 835 484 \$US de la Banque mondiale.
3. Demander à l'ONUDI de restituer les soldes non comptabilisés s'élevant à 1 674 295 \$US.
4. Demander au Trésorier de transférer à la Banque mondiale 616 208 \$US facturés par inadvertance à la Banque mondiale, correspondant aux frais d'appui à l'agence d'exécution pour les projets approuvés avant la dix-septième réunion.
5. Demander à la Banque mondiale de restituer les frais d'appui à l'agence d'exécution correspondant aux économies faites lors de projets, et aux projets annulés.

4. Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour l'année 2002

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/8/Rev.1 : Ce document présente les plans d'activités généraux pour 2002 des agences d'exécution et des agences bilatérales avec les recommandations du Secrétariat du Fonds.

Points à traiter :

- Les divergences des données sectorielles restées dans le plan d'activités final pour 2002 ;
- Les modifications de l'affectation des ressources pour 2002, et le besoin d'avoir un addendum pour les plans d'activités de 2002 concernant les activités supplémentaires éventuelles pour 2002, et qui seront soumis à la trente-septième réunion.
- Les programmes d'élimination des SAO/CFC avec des accords de secteur basés sur l'efficacité et la responsabilité des agences relativement à l'élimination nationale ; et

- La proposition d'évaluation des soumissions de rapports d'étape en temps utile.

Intervention du Sous-comité: le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2002 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/8.
2. Adopter un objectif d'élimination de 15 936 tonnes PAO et un objectif de décaissement de 106,28 millions \$US pour les activités financées par le Fonds multilatéral en 2002, et
3. Maintenir ces activités dans les pays qui ont des données divergentes sur les substances sectorielles mais non contrôlées dans le plan d'activités, à la lumière de la Décision 35/57.
4. Demander aux agences d'exécution de soumettre à la trente-septième réunion des addenda à leur plan d'activités finals pour 2002, à la lumière du niveau modifié de l'affectation des ressources pour 2002.
5. Adopter un système d'évaluation, à savoir : 10 points à titre d'indicateur d'efficacité pour les « soumissions de rapports d'étape en temps utile », 5 points pour la soumission des rapports dans les délais, et 5 points pour la soumission d'une révision et des réponses aux questions dans les 5 jours ouvrables après réception des commentaires.

5. Plans d'activités pour l'année 2002 :

a) Agences bilatérales

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/9: Ce document présente les plans d'activités des agences bilatérales pour 2002. Les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, France, Israël, Italie, Japon, République tchèque, Royaume-Uni et Suède ont fourni des informations relatives aux prévisions de leurs activités bilatérales pour 2002.

Points à traiter :

- Chevauchements possibles entre les agences d'exécution.

Intervention du Sous-comité: le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note, avec satisfaction, des plans d'activités et des lettres concernant la coopération bilatérale, soumis par les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, France, Israël, Italie, Japon, République tchèque, Royaume-Uni et Suède, tel qu'indiqué dans le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/9 ; et

2. Demander aux agences bilatérales de se coordonner avec les autres agences avant de soumettre une demande de financement afin d'éviter tout chevauchement éventuel.

b) PNUD

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10 : Ce document réunit les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités du PNUD pour 2002.

Points à traiter :

- Le caractère adéquat des changements apportés par le PNUD à son projet de plan d'activités, à la lumière de la Décision 35/4 ;
- Les divergences des données ;
- Les chevauchements possibles avec les plans d'activités des autres agences ;
- Les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets ;
- Les pays présentant des risques en ne réalisant pas les mesures de contrôle initiales retirées du projet de plan d'activités ;
- Les lettres des pays qui ont des activités dans le plan d'activités final ; et
- Les indicateurs d'efficacité de l'élimination des activités ne portant pas sur les investissements.

Intervention du Sous-comité : le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Approuver le plan d'activités du PNUD pour 2002 ; tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10 ; en prenant note que l'approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ledit document, ni des niveaux de financement avec les changements basés sur l'examen des divergences des données, des chevauchements de projets et des activités sans les lettres d'appui des pays visés à l'article 5.
2. Demander au PNUE et au PNUD de redoubler leurs efforts de mise en œuvre des PGF au Bangladesh et au Niger, et au PNUD de maintenir les activités de ces pays présentées dans le projet de plan d'activités pour 2002.
3. A la lumière des recommandations du plan d'activité général pour 2002, demander au PNUD d'indiquer dans un addendum à son plan d'activités pour 2002 qui sera soumis à la trente-septième réunion, les mesures qu'il prendrait pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui jouent un rôle critique pour la conformité.
4. Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD indiqués dans les Tableaux 1 et 2 des commentaires du Secrétariat du Fonds dans le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10.

c) PNUE

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/11 : Ce document réunit les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités du PNUE pour 2002.

Points à traiter :

- Le caractère adéquat des changements apportés par le PNUE à son projet de plan d'activités, à la lumière de la Décision 35/5 ; et
- Les questions de politique sur la mise en œuvre de la récupération et du recyclage, la formation en matière de réfrigération pour les projets relatifs aux bonnes pratiques ou de conversion.

Intervention du Sous-comité : le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Approuver le plan d'activités du PNUE pour 2002, tout en notant qu'à l'exception du budget administratif à donner au programme d'aide à la conformité approuvé à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif, l'approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan d'activités, ni leurs niveaux de financement.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE indiqués dans les Tableaux 1 et 2 des commentaires du Secrétariat du Fonds, tel qu'indiqué dans le Document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/11.

d) ONUDI

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/12 : Ce document réunit les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités de l'ONUDI pour 2002.

Points à traiter :

- Le caractère adéquat des changements apportés par l'ONUDI à son projet de plan d'activités, à la lumière de la Décision 35/6 ;
- Les divergences des données ;
- Les chevauchements possibles avec les plans d'activités des autres agences ; et
- Les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets ;
- Les activités de bromure de méthyle dans les pays qui n'ont pas ratifié d'Amendement de Copenhague ;
- Les lettres des pays qui ont des activités dans le plan d'activités final ; et
- Les indicateurs d'efficacité de l'élimination des PAO en 2002, le rapport coût efficacité, l'élimination des PAO des projets ne portant pas sur les investissements et la soumission en temps utile des rapports d'étape.

Intervention du Sous-comité : le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Approuver le plan d'activités de l'ONUDI pour 2002 ; tel que présenté dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/12 ; en prenant note que l'approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ledit document, ni des niveaux de financement avec les changements basés sur l'examen des divergences des données, des chevauchements de projets et des activités sans les lettres d'appui des pays visés à l'article 5.
2. A la lumière des recommandations du plan d'activités général pour 2002, demander à l'ONUDI d'indiquer dans un addendum à son plan d'activités pour 2002 qui sera soumis à la trente-septième réunion, les mesures qu'il prendrait pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets qui jouent un rôle critique pour la conformité.
3. Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI indiqués dans les Tableaux 1 et 2 des commentaires du Secrétariat, avec les commentaires sur l'indicateur d'élimination des PAO pour 2002, l'élimination des tonnes PAO dans les projets ne portant pas sur les investissements et la soumission en temps utile des rapports d'étape, tel qu'indiqué dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/12.

e) Banque mondiale

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/13 : Ce document réunit les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002.

Points à traiter :

- Le caractère adéquat des changements apportés par la Banque mondiale à son projet de plan d'activités, à la lumière de la Décision 35/7 ;
- Les divergences des données ;
- Les chevauchements possibles avec les plans d'activités des autres agences ; et
- Les indicateurs d'efficacité des tonnes PAO éliminées dans les projets portant sur les investissements approuvés en 2002, le nombre de pays dans le plan d'activités, les émissions nettes découlant des délais, le nombre de projets à achever en 2002 et la rapidité de l'achèvement des projets ne portant pas sur les investissements ; et
- Les questions de politique sur la possibilité que le Comité exécutif évalue si les ses ressources inutilisées pour 2001 peuvent être utilisées pour soumettre les projets présentés dans son projet de plan d'activités pour 2002.

Intervention du Sous-comité : le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Approuver le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002 ; tel que présenté dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/13 ; en prenant note que l'approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ledit document, ni des niveaux de

financement avec les changements basés sur l'examen des divergences des données, des chevauchements de projets et des activités sans les lettres d'appui des pays visés à l'article 5.

2. Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale présentés dans les Tableaux 1 et 2 des commentaires du Secrétariat dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/13, avec les changements apportés à l'indicateur de l'élimination des tonnes PAO éliminées des projets portant sur les investissements approuvés pour 2002, le nombre de pays faisant partie du plan d'activités, les émissions nettes découlant des retards de mise en œuvre et la rapidité de la réalisation des projets ne portant pas sur les investissements.

6. Modifications supplémentaires de la répartition des ressources

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/14: Ce document évalue les modifications éventuelles de la répartition des ressources réparties dans les plans d'activités de 2002 à la trente-cinquième réunion (176 millions \$US) et présente des recommandations pour ces modifications.

Points à traiter :

- Ressource supplémentaires de 22 166 984 \$US ;

Intervention du Sous-comité: le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note du rapport sur les Modifications supplémentaires de la répartition des ressources pour 2002 présentées dans le document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/14.
2. Ajuster davantage l'affectation approuvée de 176 millions \$US, à la lumière de la Décision 35/2 et des soldes provenant de l'affectation des ressources pour 2000-2001, tel que rectifiée par les résultats des approbations de la trente-sixième réunion.

7. Délais de mise en œuvre

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/36/15: Ce document présente une évaluation des progrès sur les projets présentant des délais de mise en œuvre, basée sur les informations réunies dans les rapports d'étape soumis lors de la trente-cinquième réunion. Il réunit également les demandes supplémentaires d'annulations de projets.

Points à traiter :

- La suppression possible du renforcement des institutions, de la récupération et du recyclage, et des projets de formation des douanes à l'égard des projets accusant un délai de mise en œuvre ;
- Le projet situé en Tanzanie dans lequel les délais n'ont peut-être pas été réalisés ;
- Les événements déterminants et les délais des projets ne présentant pas de progrès ;

- Les annulations de projets et les éléments de projets.

Intervention du Sous-comité: le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note des rapports présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15 sur les projets qui ont accusé des délais de mise en œuvre dans les pays suivants : Australie, Canada, Finlande et France et les quatre agences d'exécution.
2. Noter que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront des mesures, conformément à l'évaluation de la situation, à savoir des progrès, de certains ou d'aucuns progrès, tel que prévu par la Décision 34/13.
3. Demander aux agences d'exécution de fournir les éléments déterminants et les délais pour les projets ne présentant pas de progrès à la trente-sixième réunion, conformément à la Décision 35/13, et d'adopter les événements déterminants et les délais fournis à date.
4. Annuler le projet et l'élément de projet indiqué dans le Tableau suivant le paragraphe 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15.

8. Questions diverses

9. Adoption du rapport du Sous-comité
